

30 avr 2025 -15:55

Appartient à Conseil des ministres du 30 avril 2025

Mandat d'audit dans le cadre du projet RER

Sur proposition du ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un mandat d'audit pour l'Inspection des finances dans le cadre du projet RER.

Les travaux du Réseau express régional (RER) par le gestionnaire de l'infrastructure Infrabel et le bureau d'ingénieurs TUC RAIL visent à proposer des liaisons ferroviaires plus rapides et plus régulières depuis et vers Bruxelles.

L'on a toutefois constaté une augmentation substantielle et inhabituelle des estimations budgétaires, moins de deux ans après la signature d'un contrat de performance. L'Inspection des finances réalisera dès lors un audit, afin d'effectuer les vérifications nécessaires aux niveaux de la comptabilité d'Infrabel et de TUC RAIL, et de l'évolution des coûts.

Le Conseil des ministres charge le ministre de la Mobilité de préparer un projet de lettre de mission épinglant les objectifs, le périmètre et les échéances de l'audit, afin de débiter les travaux de l'audit dans les plus brefs délais.

Le ministre de la Mobilité est par ailleurs mandaté d'informer le Corps interfédéral de l'Inspection des finances de la présente décision.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://crucke.belgium.be>
info@crucke.fed.be

Sylvie Ricour
Porte-parole (FR)
+32 497 23 51 81
sylvie.ricour@crucke.fed.be

Britt Monten
Porte-parole (NL)
+32 479 85 78 43
britt.monten@crucke.fed.be